



Déclaration FSU

Conseil Académique de la Formation du lundi 2 mars 2026

La FSU revendique pour les personnels enseignant·es, psyEn, CPE, une formation continue ambitieuse, adossée à la recherche universitaire et sur le temps de travail qui leur permette de construire l'ensemble des savoirs professionnels nécessaires à la démocratisation du système éducatif. Pour l'ensemble des métiers, elle a le rôle essentiel d'en permettre le meilleur exercice par l'actualisation continue des connaissances et de la maîtrise des outils.

La FSU défend également l'idée que la formation intègre les enjeux et principes de la fonction publique : égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, rôle de fonctionnaire citoyen·ne.

Elle rappelle que les choix pédagogiques relèvent du respect de la liberté pédagogique, que la formation initiale et continue de qualité, ancrée dans la réalité de l'exercice du métier et en lien avec la recherche que la FSU appelle de ses vœux a pour fonction d'éclairer les pratiques et les gestes professionnels. Les formations verticales imposées aux personnels n'offrent à ce titre aucune pertinence et doivent cesser.

La visio conférence, les webinaires, se sont imposés dans le paysage de la formation. S'ils peuvent permettre de réduire les déplacements et avoir une dimension inclusive pour des personnels en situation de handicap, ils engendrent une augmentation de l'amplitude des horaires de travail. Par ailleurs, le manque d'échanges et un aspect frontal en sont une caractéristique forte. Les personnels ont besoin de collectifs de travail. L'usage de ces modalités doit donc être concerté, ce qui n'est pas le cas actuellement, de façon à respecter les droits, les conditions de travail, et à préserver ces collectifs. Elles ne doivent pas être le prétexte d'une compensation du manque de moyens pour défrayer les frais de déplacements et ne devraient être retenues que lorsque les personnels formés et les formateurs et formatrices estiment qu'elles sont pertinentes.

La FSU dénonce par ailleurs des formations bien souvent positionnées délibérément en dehors du temps de service, accroissant ainsi le temps de travail des personnels déjà bien au-delà des 35h et en contradiction avec le volet 4 du plan égalité professionnelle.

La formation continue est un enjeu majeur de la qualité du service rendu par l'ensemble des agent·es de l'Education Nationale. Nous pensons en premier lieu à toutes et tous les personnels contractuels qui ont à s'acculturer aux métiers de la fonction publique. Pour les personnels enseignant·es et les CPE, l'enjeu sera d'autant plus important avec un recrutement par concours après deux années et demi seulement d'études universitaires.

Les représentant·es de la FSU sollicitent donc votre écoute attentive sur les attentes des personnels qu'elle a pu recueillir et espèrent des échanges fructueux au bénéfice des enjeux que nous venons de pointer.